

**LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
9902.38.23	Mélanges de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, de chlorure de magnésium et de nitrate de magnésium (numéro 3823.90.50) . . . . .	Franchise	D3/
9902.40.08	Plaques, feuilles et bandes de caoutchouc naturel, renforcées de tissus constitués de fibres chimiques, destinées à être utilisées dans la fabrication de jupes d'aéroglesseur (sous-position 4008.21) . . . . .	Franchise	D
9902.62.10	Vêtements jetables en tissu de fibres liées, stérilisés ou dans des emballages prêts à la stérilisation, devant être utilisés pour effectuer des procédures chirurgicales, de fibres chimiques (numéro 6210.10.40), et draps chirurgicaux jetables en tissu de fibres liées, de fibres chimiques (numéro 6307.90.70) . . . . .	5,6 %	C
9902.71.04	Flans pour outils de coupe et outils de perçage, constitués entièrement ou principalement de diamants industriels (numéro 7104.90.50) . . . . .	Franchise	D
9902.81.05	Alliages de cobalt, bruts, présentant une teneur en cobalt comprise entre 76 % et 99 % en masse (numéro 8105.10.30) . . . . .	Franchise	D
9902.84.46	Métiers à tisser, actionnés par moteur, servant à la fabrication de tissus d'au plus 30 cm de largeur (sous-position 8446.10) . . . . .	Franchise	D
9902.84.48	Machines à cylindre, à double cylindre et à tricoter, leurs pièces, et machines auxiliaires devant être utilisées avec celles-ci, tout ce qui précède lorsque ces appareils sont conçus pour le tricot à bord côté tenant (numéro 8447.12.90, sous-position 8448.19 ou numéro 8448.59.10) . . . . .	Franchise	D
9902.84.49	Machines à tricoter électriques à plateau, de plus de 50,8 cm de largeur, leurs pièces et les machines auxiliaires utilisées avec celles-ci (numéro 8447.20.10, 8447.20.60, sous-position 8448.19 ou numéro 8448.59.10) . . . . .	Franchise	D
9902.84.50	Machines à dentelle et à tresser, utilisant le système jacquard, servant à la fabrication d'articles décoratifs, parties de ces machines et appareils auxiliaires destinés à être utilisés avec celles-ci (numéro 8447.90.10, sous-position 8448.11, 8448.19 ou numéro 8448.59.50) . . . . .	Franchise	D

3/ Les États-Unis se réservent le droit d'appliquer les droits dont est passible le numéro 3823.90.50.